



Montreuil, le 05 mars 2015

M. Alain VIDALIES
 Secrétaire d'Etat en charge des Transports,
 de la Mer et de la Pêche
 Hôtel de Roquelaure
 244 boulevard St Germain
 75007 PARIS

LETTRÉ OUVERTE

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La Commission Mixte Paritaire, en charge de la construction de la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire, vient de clôturer la négociation du premier volet sur le champ d'application.

La CGT a pris toute sa part dans les débats, y compris lors des réunions bilatérales avec l'UTP. Nous avons toujours affirmé que le champ est une porte d'entrée majeure conditionnant la suite des négociations. Il peut se concrétiser par un décret d'extension dès lors qu'un accord s'avère possible.

La CGT est intervenue fermement pour que toutes les activités du ferroviaire telles qu'elles sont exercées aujourd'hui à la SNCF, soient couvertes par cette convention collective.

Si des avancées ont été obtenues, un point de blocage important demeure :

- les risques liés au cumul des conditions (activité ferroviaire ET détention d'un titre de sécurité des entreprises), tel que rédigé dans la loi du 4 août 2014.

Ces risques ont été débattus en CMP, ils concernent l'ensemble des activités ferroviaires (hors restauration, nettoyage, manutention, déjà couverts par d'autres conventions). Nous pensons particulièrement à la maintenance de l'infrastructure et du matériel roulant, ainsi que les opérations liées à la préparation et l'accompagnement des trains. Le contexte lourd de l'entreprise SNCF laisse entrevoir des intentions de sous-traitance importantes qui se réaliseraient en dehors de la CCN de la branche ferroviaire, ce qui ne peut être envisageable.

Des informations confirmées nous remontent également d'une tractation en cours entre le STIF et la direction d'Alstom, qui, suite à une baisse des commandes SNCF de matériel et son intention de délocaliser sa production, menace de fermer certains sites, comme celui de Belfort. En contrepartie, afin de conserver une partie des emplois, une charge importante de rénovation des matériels roulants de la région parisienne seraient envisagée. Ces informations arrivent dans un contexte où la direction du Matériel indique être en incapacité de prévoir au-delà de 2017 la charge de travail pour les ateliers de maintenance SNCF (Technicentres industriels) de Romilly, Saintes, Périgueux, Nevers, Saint Pierre des Corps, Oullins, Quatre-Mares, Bischheim, Hellemmes, Tergnier et Rennes.

Lors d'un sondage organisé par la direction de la SNCF, 75 % des cheminots ayant répondu ont affirmé que la sous-traitance était un risque pour la sécurité ferroviaire. Néanmoins, dans le budget 2015, la croissance de cette méthode de production reste le marqueur des choix stratégiques de la direction. Les leçons des accidents ferroviaires qui ont marqué la récente période ne semblent pas avoir permis une prise de conscience de nos dirigeants, qui restent enfermés dans le dogmatisme de la réduction des règles encadrant la sécurité, pour soi-disant réduire les coûts, malgré des grands discours et engagements.

L'UTP, nous entendant, indique être arrivée, je cite, « *au bout du bout* » de leurs propositions. Elle évoque ses limites d'une modification supplémentaire renvoyant la responsabilité vers les pouvoirs publics.

La Commission Exécutive de la Fédération CGT des Cheminots (instance décisionnelle), réunie les 04 et 05 mars 2015, a, dans ce contexte, jugé le texte insuffisamment sécurisant. Elle mandate la Fédération afin que le Ministère des Transports, chargé de veiller à la sécurité ferroviaire et tutelle du Groupe Public Ferroviaire, réponde à chacun des points suivants :

A propos de la double condition, en lien avec la sécurité ferroviaire :

- L'interdiction de sous-traitance de tâches liées au titre de sécurité des entreprises ferroviaires (sécurité à bord des trains, essais de freins ...)
- La mise en place de règles opposables, cohérentes et garantes de la sécurité ferroviaire et des conditions de vie et de travail des personnels soumis à tous les risques ferroviaires pour les chantiers réalisés sur le réseau, y compris pour les travaux dits en « chantier fermé » ;
- La réinternalisation de la maintenance du RFN au sein du GPF et de son ingénierie, en gardant la maîtrise d'œuvre ;
- Le maintien de l'ingénierie matériel et infrastructure intégrée au GPF ;

Concernant la charge de travail, en lien toujours avec la sécurité et la qualité du service public :

- La commande de nouveaux matériels roulants co-développés avec l'ingénierie de la SNCF (programmée puis abandonnée suite à la réforme du ferroviaire) ;
- La rénovation des matériels qui arrivent à mi-vie, ainsi que les importantes réparations accidentelles par les ateliers de la SNCF.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, il en va de l'avenir du service public ferroviaire, des cheminots et de la SNCF.

L'absence de réponse de votre part sera traduite comme une décision du Gouvernement de ne pas vouloir aboutir à une Convention Collective de haut niveau pour les cheminots. Le cadre social harmonisé de haut niveau promis par le Gouvernement, particulièrement lors du conflit du mois de juin, ne peut souffrir de votre refus de prendre en compte nos demandes. Votre gouvernement s'est engagé vis-à-vis des cheminots et de la Nation, il ne peut pas aujourd'hui renoncer.

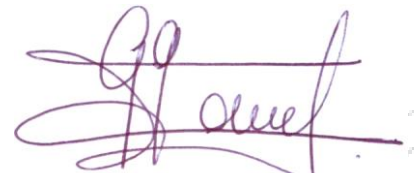
Au regard des débats au sein de la CMP, nous pouvons supposer qu'un certain nombre d'acteurs, côté patronal particulièrement, n'ont pas une réelle ambition d'aboutir dans ces négociations.

Il en est ainsi de la position du Président de la SNCF qui, dans un entretien livré aux « Echos », appelle à l'abaissement des normes afin de baisser les coûts du ferroviaire. Cette tactique visant à stigmatiser les cheminots crée des crispations dans un contexte tendu où de nombreux signes de souffrance nous alertent.

La Fédération CGT des cheminots est contrainte de vous écrire, car malgré de nombreuses demandes formulées, vous n'avez toujours pas reçu notre Organisation Syndicale depuis votre nomination en août 2014.

Dans l'attente de vous lire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert Garrel



Secrétaire Général

